

## Mon employeur revient sur sa décision

## Par Nathalieaxel, le 24/01/2014 à 00:32

Donc ma question est ce que je peut refuser son reclassement c vraimentde l abus moral et en plus elle n a pas de brevet professionnel dans son 1 salon puisque la fille va partir mais par contre elle nec pas quand

Puis je faire quelque chose contre elle ?

Merci de votre reponse

Ps:du coup elle ne ma pas envoyer de lettre

## Par P.M., le 24/01/2014 à 08:24

## Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il aurait été préférable de poursuivre ce sujet...

Puisque l'employeur renonce à votre licenciement, ceci devrait vous satisfaire et vous n'êtes pas forcé de signer un avenant modifiant le contrat de travail...

Il serait quand même important que vous conserviez la convocation à l'entretien préalable...